

Créer un statut d'emploi "transfonction publique"

Le rapport de Bernard Pêcheur préconise de décloisonner les trois versants du secteur public en créant des cadres professionnels et des statuts d'emploi "transfonction publique".

S'il ne remet pas en cause l'organisation de la fonction publique en trois versants (État, hospitalière, territoriale), le rapport du conseiller d'État Bernard Pêcheur, remis le 4 novembre à Jean-Marc Ayrault, plaide à plusieurs reprises pour une "harmonisation des répertoires d'emploi" et des "rapprochements statutaires" [[cliquez ici pour lire le rapport](#)]. Il insiste notamment sur la reconnaissance de "professions transfonctions publiques".

En partant du constat de "professions très proches, voire communes aux différentes fonctions publiques", le rapport propose d'expérimenter "la création d'un cadre professionnel commun" pour certains corps et cadres d'emploi. Sont cités en exemples les métiers d'administration générale, les fonctionnaires des bibliothèques et les conservateurs du patrimoine.

Les agents rattachés à un cadre professionnel commun pourraient ensuite être affectés et mutés entre les différents versants, "les régimes indemnitaires restant fixés par les règles régissant la collectivité publique employeuse", précise le rapport. Recrutés sur un concours unique, ces "transfonctionnaires" "choisiraient, par ordre de mérite, la fonction publique dans laquelle ils débuteraient leur carrière", et s'engageraient à y rester durant trois ans.

Favoriser la mobilité

En poussant la logique de "transfonction publique", le rapport Pêcheur recommande la création de "fonctions transverses spécialisées" comme par exemple l'achat public ou les systèmes d'information. Il s'agit de réunir ces spécialités au sein d'un "statut d'emploi commun", créé par décret.

L'objectif est de créer davantage de passerelles entre les trois versants de la fonction publique pour permettre plus de mobilité. "Les agents qui ont acquis une compétence technique pourraient trouver des débouchés et construire un parcours professionnel diversifié dans leur domaine", précise le texte. Ils seraient alors "détachés dans un statut d'emploi commun pour une durée de trois ans, renouvelable deux fois".

Pour favoriser ces échanges entre les trois versants, Bernard Pêcheur propose enfin de "réduire le coût d'emploi des fonctionnaires de l'État détachés dans les deux autres fonctions publiques", récemment pointé par un rapport de trois inspections générales. La cotisation employeur pour un fonctionnaire d'État s'élève ainsi à 74 % du traitement indiciaire brut contre 27 % pour un fonctionnaire territorial ou hospitalier.

Raphaël Moreaux

Lire aussi :

- [Un constat sévère sur la gestion des fonctionnaires](#)
- [Lire le rapport de Bernard Pêcheur](#)
- [Toutes les propositions du rapport sur la fonction publique](#)
- [Des propositions innovantes pour une refonte de la grille salariale des agents](#)
- [Un constat sévère sur la gestion des fonctionnaires](#)
- [Un rapport propose de faire bouger les fonctionnaires](#)
- [Toutes les indemnités "mobilité" des agents publics](#)